



GROUPE PRIME DRINK ANNONCE LA CLÔTURE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE SON PLACEMENT PRIVÉ ET LE CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE FINANCIER

La Société annonce également l'exercice de 150 000 \$ de bons de souscription par un dirigeant et l'octroi d'options d'achat d'actions

Montréal, Québec, le 2 janvier 2025 – Groupe Prime Drink Corp. (CSE : PRME) (« Prime » ou la « Société ») annonce qu'elle a procédé à la clôture d'une première tranche de son placement privé d'unités de la Société (chacune, une « unité ») sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « placement »), pour un produit brut de 550 000 \$ (la « première tranche »).

La première tranche a consisté en la vente de 110 unités au prix de 5 000 \$ l'unité, résultant en l'émission de 2 200 000 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») et de 2 115 300 bons de souscription d'actions transférables (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,26 \$ par action ordinaire pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture du placement.

Dans le cadre de la première tranche du placement, la Société paiera des honoraires d'intermédiation en espèces d'un montant total de 32 100 \$, ce qui représente 6 % du produit reçu par la Société de la part des souscripteurs au placement qui lui ont été présentés par ces intermédiaires.

Les titres sous-jacents aux unités émises dans le cadre du placement sont sujets à des restrictions de revente, y compris une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur. La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour ses activités d'exploitation et son fonds de roulement.

Exercice de bons de souscription

La Société est également heureuse d'annoncer qu'elle a reçu 150 000 \$ suite à l'exercice de bons de souscription au prix de 0,125 \$ par action de la part d'un dirigeant de la Société.

Changement de fin d'exercice financier

La Société annonce également qu'elle a modifié la date de fin de son exercice financier, qui passe du 31 décembre au 31 mars. Pour l'année de transition, la Société fournira des états financiers audités pour la période de 15 mois se terminant le 31 mars 2025. Ce changement de date de fin d'exercice vise à faciliter la préparation des rapports financiers de la Société à la suite de l'acquisition de Triani Canada Inc.

Un avis de modification de la date de fin d'exercice financier, qui précise la durée, les dates de début et de fin des périodes, y compris les périodes comparatives des états financiers intermédiaires et annuels requis pour l'année de transition de la Société et son nouvel exercice financier, a été déposé sur SEDAR+ et est accessible à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

Octroi d'options d'achat d'actions

Finalement, la Société a octroyé 600 000 options d'achat d'actions à un dirigeant en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Les options peuvent être exercées jusqu'au 18 décembre 2026 au prix de 0,25 \$ par action.

À propos de Groupe Prime Drink

Groupe Prime Drink Corp. (CSE: PRME) est une société basée au Québec qui vise à devenir une société de portefeuille diversifiée de premier plan dans les secteurs des breuvages, des médias d'influence et de l'hospitalité.

*NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitATION D'OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA UNITED STATES SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LA « **U.S. SECURITIES ACT** ») OU DE TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS À MOINS D'ÊTRE INSCRITS EN VERTU DE LA U.S. SECURITIES ACT ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLES D'UN ÉTAT OU DE BÉNÉFICIER D'UNE DISPENSE D'UNE TELLE INSCRIPTION. CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.*

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jean Gosselin, secrétaire

Téléphone : (514) 394-7717

Courriel : info@prime-group.ca

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. De manière générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme les termes « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives et grammaticales) de ces mots et expressions, ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations relatives à : (i) la réalisation du placement, (ii) l'émission des titres sous-jacents, et (iii) l'utilisation prévue du produit du placement.

Ces déclarations sont basées sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes significatifs, y compris des risques concernant l'industrie des boissons, la réalisation du placement comme prévu, les conditions du marché, les facteurs économiques généraux, la capacité de la direction à mettre en œuvre son plan d'affaires, une vérification diligente suffisante de la part de la cible, l'absence de changement défavorable dans les réglementations applicables, et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de Prime peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs ainsi que des résultats futurs. Bien que Prime croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes des énoncés prospectifs s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Prime n'a pas l'intention et n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte des résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs qui influent sur ces énoncés prospectifs ou d'autres facteurs.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.